

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 JUILLET 2009 : Délibérations

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

- 09-499 - Fonds régional de recherche et d'innovation
- 09-500 - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013
- 09-501 - Projet ARCHADE.....

AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

- 09-502 - Affaires européennes et relations internationales

* Subvention globale FEDER 2007/2013

- 09-503 - Conseil Général du Calvados – Informatisation et numérisation des collections archéologiques du musée de Vieux la Romaine
- 09-504 - Installation d'une chaufferie bois déchiqueté par la Communauté de Communes Evrecy Orne-Odon
- 09-505 - Audit énergétique et diagnostic de performance énergétique sur les bâtiments départementaux par le Département de la Manche

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 09-506 - Aide aux entreprises.....
- 09-507 - Prorogation d'une opération exceptionnelle – SNC ARMATIS NORMANDIE
- 09-508 - Prorogation de la convention UBIFRANCE/CRCI
- 09-509 - Soutien aux grands projets – modification du programme NXP
- 09-510 - Soutien à l'export – mission collective Chine
- 09-511 - Modernisation sectorielle – soutien au renforcement de l'animation de l'axe R&T de l'association Normandie AeroEspace
- 09-512 - Modernisation sectorielle – contrat de performance du pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées » (TSE).....
- 09-513 - Modernisation sectorielle – financement 2009 du Comité d'Expansion Agroalimentaire de Normandie.....

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 09-514 - Aide à l'emploi

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 09-515 - Pays – Ingénierie territoriale 2009.....
- 09-516 - Politique territoriale – conventions de programmation 2008-2010 – investissement.....
- 09-517 - Partenariat avec l'IUT d'Alençon – attribution de subvention – signature de convention.....

09-518 - Maillage du territoire – Pays investissement contrat 1^{ère} génération

COMMUNICATIONS

09-519 - Routes Nationales

TRANSPORTS FERROVIAIRES

09-520 - Evolutions de la gamme tarifaire du réseau TER de Basse-Normandie relatives aux titres intermodaux et à la réciprocité avec le réseau TER de Haute-Normandie

09-521 - Etudes avant-projet/projet de la mise en accessibilité de la gare de Caen sur le périmètre RFF

09-522 - Création d'un parking attenant à la halte ferroviaire de Bretteville-Norrey sur la commune de Saint Manvieu-Norrey.....

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

09-523 - Appel à projets Espaces Publics Numériques Basse-Normandie 2009-2011

09-524 - WIKMAN

09-525 - Programme pluriannuel d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des musées membres du Réseau des musées de société en Basse-Normandie

EDUCATION

09-526 - Amélioration des conditions de vie dans les lycées – équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

09-527 - Politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

EDUCATION – CULTURE – JEUNESSE ET SPORTS –ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – TRANSPORTS

09-528 - Budget participatif

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

09-529 - Enseignement supérieur

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

09-530 - Formations sanitaires et sociales.....

ENVIRONNEMENT

09-531 - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

09-532 - Stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales.....

09-533 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....

09-534 - Air et déchets

09-535 - Lutter contre les changements climatiques

09-536 - Agir pour un développement durable.....

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

- 09-537 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
- 09-538 - Formation professionnelle continue – fonctionnement – Actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi.....
- 09-539 - Formation professionnelle continue – fonctionnement – Formation tout au long de la vie.....
- 09-540 - Formation professionnelle continue – fonctionnement – Contrat de Projets Etat-Région.....
- 09-541 - Formation professionnelle continue – fonctionnement – Dépenses spécifiques FSE.....
- 09-542 - Apprentissage.....
- 09-543 - Formation professionnelle continue et l'apprentissage – investissements

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 09-544 - « Formation des actifs et des salariés – Aide au reclassement »
- 09-545 - Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes.....

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

- 09-546 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « Une formation – un emploi ».....
- 09-547 - Marchés de la formation professionnelle

CULTURE

- 09-548 - Création et diffusion artistiques et culturelles.....
- 09-549 - Education artistique et culturelle.....
- 09-550 - Animation des territoires.....
- 09-551 - Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture.....

COOPERATION DECENTRALISEE

- 09-552 - Coopération décentralisée

JEUNESSE ET SPORTS

- 09-553 - Amélioration des équipements sportifs.....
- 09-554 - Aide au mouvement sportif.....
- 09-555 - Aide aux clubs sportifs régionaux.....
- 09-556 - Vie associative
- 09-557 - Politique jeunesse.....

COHESION URBAINE

- 09-558 - Appel à projets « Réinventons la ville » - édition 2009 – actions expérimentales

SANTE ET TERRITOIRES

09-559 - Actions en faveur des personnes handicapées

DEMOGRAPHIE MEDICALE

09-560 - Pôle de santé libérale et ambulatoire de Saint-James.....

LOGEMENT

09-561 - Réhabilitation de l'habitat privé.....

ACTIONS DE SOLIDARITES

09-562 - Soutien aux actions de solidarités

AGRICULTURE

09-563 - Politiques de qualité CPER –fonctionnement.....

09-564 - Politiques de qualité CPER –fonctionnement – modification.....

09-565 - Qualité et valorisation fermière hors CPER – fonctionnement.....

09-566 - Qualité et valorisation fermière hors CPER – fonctionnement – aide à la certification biologique

09-567 - Installation et emploi agricole hors CPER – investissement.....

09-568 - Installation et emploi agricole hors CPER – aide à la création d'emplois durables en agriculture – fonctionnement

09-569 - Installation CPER – fonctionnement.....

09-570 - Filières animales hors CPER – fonctionnement.....

09-571 - Filières végétales hors CPER – fonctionnement.....

09-572 - Filière équine hors CPER – investissement

09-573 - Filière équine – fonctionnement

09-574 - Investissements agroalimentaires CPER – investissement

09-575 - Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage.....

09-576 - Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER – fonctionnement

PECHE ET CULTURES MARINES

09-577 - Filière Pêche hors CPER - fonctionnement - Manifestations, promotion, valorisation des produits de la pêche

09-578 - Ressources et milieu hors CPER

TOURISME

09-579 - Professionnalisation des acteurs du tourisme.....

09-580 - Qualité dans le tourisme

AFFAIRES JURIDIQUES

09-581 - Autorisation d'ester en justice

PATRIMOINE

09-582 - Sortie de biens (mobilier et matériel).....

PROMOTION DE LA REGION

09-583 - Soutien aux manifestations culturelles.....

09-584 - Soutien aux actions de solidarité.....

09-585 - Soutien aux opérations d'animation locale

09-586 - Stade Malherbe de Caen

RELATIONS PUBLIQUES

09-587 - Mandats spéciaux.....

REPRESENTATION DU CONSEIL REGIONAL

09-588 - Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Risle Charentonne

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-499

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : fonds régional de recherche et d'innovation

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 3 700 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 110 350 € au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats,
- . 3 950 € au titre du soutien à la recherche privée,

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 670 237 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 1 191 640 € au titre des allocations doctorales,
- . 61 560 € au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique,
- . 56 050 € au titre du soutien à la recherche privée,
- . 151 000 € au titre du soutien aux centres et plateformes de transfert de technologie,
- . 44 200 € au titre du soutien à l'incubation et à la préincubation,

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 4 600 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 909 du Budget de la Région

* au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats

- 69 000 € à l'INSERM, pour financer l'équipement nécessaire au travail de l'équipe ESPRI,

- 41 350 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le remplacement d'appareils endommagés lors du déménagement du CERMN,

* au titre du soutien à la recherche privée

- 3 950 € à 2 entreprises pour leurs projets d'innovation, conformément à l'annexe 1,

→ sur le chapitre 939 du Budget de la Région

* au titre des allocations doctorales

- 791 168 € à divers organismes, pour le cofinancement des allocations doctorales, conformément à l'annexe 2,

- 400 472 € à divers organismes, pour le financement à 100 % des allocations doctorales, conformément à l'annexe 3,

* au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique

- 48 560 € à Relais d'sciences, pour la coordination de la Fête de la science,
- 4 000 € au GIE GANIL, pour le financement d'un colloque, conformément à l'annexe 4,
- 9 000 € à Planète Sciences Normandie, pour le programme 2009 du Scientificobus,

* au titre du soutien à la recherche privée

- 36 050 € à 3 entreprises, pour leurs projets d'innovation, conformément à l'annexe 1,
- 20 000 € à la SAS NCI GESTION, dans le cadre de sa sortie du capital de la SA Gage Interactive,

* au titre du soutien aux centres et plateformes de transfert de technologie

- 115 000 € à titre exceptionnel et pour solde de tout compte, au CRITT BNC, pour son activité « innovation »,
- 36 000 € à l'ENSICAEN, pour le projet PRIT du CNRT Matériaux,

* au titre du soutien à l'incubation et à la préincubation

- 44 200 € à Normandie Incubation, pour deux projets, conformément à l'annexe 5,

→ sur le chapitre 931 du Budget de la Région

* au titre de la « Formation dans les entreprises et les associations »

- 4 600 € à Normandie Incubation, conformément à l'annexe 5 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, en considérant la date de prise en compte des dépenses de :
 - Relais d'sciences, pour la coordination de la Fête de la science, au 1^{er} janvier 2009,
 - Association Planète Sciences Normandie, au 1^{er} janvier 2009,
 - ENSICAEN, pour le projet PRIT du CNRT Matériaux, au 1^{er} septembre 2008 ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- de modifier les délibérations suivantes :

* n° 09-01 du 6 février 2009

- la subvention de 40 800 € attribuée, au titre du cofinancement de projets nationaux, au CNRS, est destinée au financement de l'allocation postdoctorale de Melle Claire TRECANT sur la période du 20 avril 2009 au 20 mai 2009 remplacée par M. Patrice MARCHAND sur la période du 22 juin 2009 au 21 mai 2010,

* n° 07-597 du 21 septembre 2007

- de réduire à hauteur de 55 300 € la subvention accordée à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le séjour de M. Guillermo OWEN, d'une durée de six mois au lieu de 12 mois, soit du 20 septembre au 20 décembre 2008 et du 2 avril au 2 juillet 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention-cadre relative à l'animation du Réseau de Développement Technologique et à la gestion de l'outil « Impulsion Conseil » par l'Etablissement Public Local MIRIADE, jointe en annexe 6,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-500

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de recherche et d'innovation – Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 13 700 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, une subvention de 13 700 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le projet R25_p5 GR²TC ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-501

sur la recherche : projet ARCHADE

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver :

- les projets de statuts de la SEM SAPHYN, joints en annexe,

- la participation de la Région Basse-Normandie au capital social de cette société à hauteur de 50,60 % du capital, pour un montant total de 42 000 €, soit 4 200 actions, pour un montant unitaire de 10 €,

- la conclusion d'un pacte d'associés entre :

. la Région Basse-Normandie et divers associés (SOMINEX, SIGMAPHI, ELDIM, SAFIDI) portant conventions de vote lors de l'agrément des nouveaux actionnaires,

. la Région Basse-Normandie et ARCHADE relatif au fonctionnement de leurs comptes courants d'associés ;

• d'affecter sur l'AP « ARCHADE » de 97 600 € votée en 2009 sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un dossier d'un montant de 42 000 € pour la souscription par la Région de 4 200 actions de la SEM SAPHYN ;

• de désigner :

- M. BEAUVAIS, Mme AMELINE, Mme FERET, Mme FRIGOUT, Mme LOWY et M. MOURARET comme représentants de la Région Basse-Normandie en qualité de mandataires au sein du Conseil d'Administration de la SEM SAPHYN et d'en autoriser un à assurer la présidence de ce CA au nom de la Région ;,

- M. BEAUVAIS comme représentant permanent de la Région Basse-Normandie à l'Assemblée Générale des actionnaires;

• d'autoriser le Président :

- à conclure le pacte d'associés entre la Région Basse-Normandie et les divers associés précités,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-502

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. PINEL, DÉNIER),

- d'affecter sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 707 934 € votée en 2009, un dossier « Mobilité Internationale et Citoyenneté » d'un montant de 5 715 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 2 715 € à l'Association « Les P'tits Débrouillard~~s~~ de Normandie », pour un échange de jeunes en Basse-Normandie du 27 juillet au 6 août 2009 à Clinchamps-sur-Orne,

- 3 000 € à AROEVEN Caen Normandie, pour un échange de jeune « A nous la Parole », « Let's Talk » du 22 juillet au 3 août 2009 à Bayeux ;

- d'autoriser :

- la prise en charge aux frais réels :

- . des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration des trois personnes suivantes, qui font partie de la mission institutionnelle de la Région Basse-Normandie qui s'est rendue en Norvège du 23 au 27 juin 2009 :

Jérôme REMY, Directeur artistique du festival « Les Boréales »,

Laurent LECOEUR, Chargé de mission, Miriade innovation,

Michel DUPONT, Vice-Président des Amis de la section norvégienne de

Bayeux,

- . des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration en Basse-Normandie, d'une troupe de marionnettistes chinois en provenance de la Province partenaire, le Fujian, présente en Basse-Normandie du 12 au 19 juillet 2009 :

Changfu ZHOU, Directeur général adjoint de l'Institut de Recherche sur l'Art de la province de Fujian,

Suge SHEN, marionnettiste à fils de Quanzhou,

Shaocong WEI, marionnettiste à fils à Quanzhou,

Weihong WU, marionnettiste à fils à Quanzhou,

Wenjun HUANG, marionnettiste à fils à Quanzhou,

Luanzhi CHEN, marionnettiste à fils à Quanzhou,

Min ZHANG, Chef metteur en scène de Zhangzhou,

Huijun HONG, marionnettiste à gaine de Quanzhou,

Chenhua ZHUANG, marionnettiste à gaine de Quanzhou,

Yansen CHEN, marionnettiste à gaine de Zhangzhou,

Bohui CAI, marionnettiste à gaine de Zhangzhou,

Shijian HONG, marionnettiste à gaine de Jinjiang,

Meina CAI, marionnettiste à gaine de Jinjiang,

Jingyan JIANG, marionnettiste à gaine de Jinjiang,

Lifang YIN, Interprète du Bureau des Affaires Etrangères de Fujian ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour la mission institutionnelle en Norvège ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-503

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Conseil Général du Calvados – informatisation et numérisation des collections archéologiques du musée de Vieux la Romaine

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 2 000 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 2.4. » d'un montant de 24 981 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 24 981 € au Conseil Général du Calvados, pour l'informatisation et la numérisation des collections archéologiques du musée de Vieux la Romaine ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-504

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – installation d’une chaufferie bois déchiqueté par la Communauté de Communes Evrecy Orne-Odon

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 4 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 4.1., sous mesure 4.1.2. » d'un montant de 19 469 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 19 469 € à la Communauté de Communes Evrecy Orne-Odon, pour l'installation d'une chaufferie à bois déchiqueté ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-505

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – audit énergétique et diagnostic de performance énergétique sur les bâtiments départementaux par le Département de la Manche

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 2 000 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1.1. » d'un montant de 36 300 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 36 300 € au Département de la Manche, pour la réalisation d'un audit énergétique et diagnostic de performance énergétique sur les bâtiments départementaux de la Manche ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-506

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 16 151 000 € votée en 2009, un montant de 134 359 € sur le dossier « soutien à l'investissement industriel » ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 16 151 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 28 000 €, pour le soutien à la création d'entreprises,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 818 500 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 166 440 € pour le soutien à l'export ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 28 000 € en subvention pour 1 bénéficiaire, au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 166 440 € en subvention pour 2 bénéficiaires, au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre acte des aides accordées via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », figurant dans les tableaux joints en annexes 3 et 3 bis ;

- de réduire la subvention de 350 000 € accordée par délibération n° 08-982 du 19 décembre 2008 à la SAS PRIMEX LOGISTIC à Honfleur (Calvados) au titre du soutien aux grands projets, à hauteur de 215 641 €, en tenant compte des modifications suivantes apportées au programme :

- l'assiette des dépenses éligibles est ramenée à 10 124 000 €,
- le montant maximal de la subvention régionale est de 215 641 € correspondant à 2,13 % des investissements réalisés. Ce taux d'intervention régionale reste identique par rapport à la délibération de décembre dernier,
- le nombre d'emplois à créer sur la période est de 50 emplois, au lieu de 84,
- un délai supplémentaire de 5 mois est accordé pour atteindre ces objectifs, les dates de réalisation de son programme seront ainsi du 1^{er} septembre 2007 au 1^{er} février 2011 ;

- d'accorder :

- au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, les garanties sollicitées sur le prêt des entreprises figurant en annexe 4,

- un différé de remboursement des annuités d'Avances Régionales à l'Entreprise (ARE) aux entreprises figurant en annexe 5 ;

- d'approuver la convention signée le 23 avril 2009 entre la Région, le Conseil Général du Calvados, Caen la Mer, le Pôle Emploi et l'entreprise WEBHELP, relative au soutien des collectivités à l'égard de l'entreprise ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-507

**sur le développement économique : prorogation d'une opération exceptionnelle – SNC
ARMATIS NORMANDIE**

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger de 24 mois, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2011, le délai de réalisation du programme d'aide exceptionnelle en faveur de la SNC ARMATIS NORMANDIE pour la création d'un nouveau site d'activité dédié « centre d'appels » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-508

sur le développement économique : prorogation de la convention UBIFRANCE/CRCI

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger jusqu'au 31 décembre 2009 la durée de la convention signée par la Région, UBIFRANCE et la CRCI, dans le cadre de la convention nationale ;
- de déroger au principe d'antériorité des dépenses pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-509

sur le développement économique : soutien aux grands projets – modification du programme NXP

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de transférer le bénéfice du solde de la subvention de 1 164 136,21 € accordée à NXP Semiconductors France (n° d'identifiant SIREN 409 768 520) par délibération n° 06-903 du 10 novembre 2006, à la nouvelle entité juridique NXP SEMICONDUCTORS FRANCE (numéro d'identifiant SIREN 504 538 745), créée en août 2008 ;

- d'autoriser le Président :

- à procéder aux opérations de mise en paiement de l'aide régionale de 907 788,35 € calculée au prorata des dépenses engagées,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-510

sur le développement économique : soutien à l'export – mission collective Chine

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. PINEL, DÉNIER),

- d'affecter sur l'AE « soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 818 500 € votée en 2009, un dossier « soutien à l'export » d'un montant de 115 200 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 115 200 € au Cabinet ALTIOS pour l'organisation d'une mission collective Chine du 12 au 18 octobre 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-511

sur le développement économique : modernisation sectorielle – soutien au renforcement de l’animation de l’axe R&T de l’association Normandie AeroEspace

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de modernisation industrielle » de 5 200 000 € votée en 2008, un montant de 16 000 € sur le dossier « modernisation sectorielle » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'Association Normandie AeroEspace, une subvention maximale de 16 000 €, soit 20 % du budget prévisionnel estimé à 80 000 €, pour le soutien aurenforcement de l'animation de l'axe R&T ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention financière correspondante jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-512

**sur le développement économique : modernisation sectorielle – contrat de performance
du pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées » (TES)**

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER,
FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC,
Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD,
Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le contrat de performance du Pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées » pour la période 2009-2011, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - le contrat de performance précité,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-513

sur le développement économique : modernisation sectorielle – financement 2009 du Comité d’Expansion Agroalimentaire de Normandie

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de modernisation industrielle » de 5 200 000 € votée en 2009, un montant de 106 000 € sur le dossier « modernisation sectorielle » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget de la Région, à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, une subvention maximale de 106 000 € pour le soutien aux actions 2009 du Comité d'Expansion Agroalimentaire de Normandie, soit 20,30 % du montant des dépenses éligibles ;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-514

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 2 abstentions (MM. PINEL, DÉNIER), M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- de désaffecter :

→ sur l'AE « Aide à l'emploi » de 5 850 000 € votée en 2005, les montants suivants correspondants aux sommes non versées aux associations ci-dessous bénéficiaires d'un emploi-tremplin :

- 1 917 € sur l'aide de 48 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'Association « Habitat et Humanisme » à CAEN (14) par délibération n° 05-581 du 21 novembre 2005,
- 5 000 €, soit 2 fois 2 500 €, sur les aides de 96 000 €, (48 000 € x 2) accordées au titre du volet emploi, à l'Association « Un livre, un enfant » à TOURLAVILLE (50) par délibération n° 05-851 du 21 novembre 2005,

→ sur l'AE « Aide à l'emploi » de 7 400 000 € votée en 2006, les montants suivants correspondants aux sommes non versées aux associations ci-dessous bénéficiaires d'un emploi-tremplin :

- 4 875 € sur l'aide de 33 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'Association « Les chemins de traverses » à CAEN (14) par délibération n° 06-512 du 16 juin 2006,
- 18 000 € sur l'aide de 33 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'Association « Etoile Alençonnaise Gymnastique » à ALENÇON (61) par délibération n° 06-921 du 10 novembre 2006,

→ sur l'AE « Aide à l'emploi » de 7 010 000 € votée en 2007, le montant suivant correspondant à la somme non versée à l'association ci-dessous bénéficiaire d'un emploi-tremplin :

- 30 000 € sur l'aide de 48 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'Association « Un livre, un enfant » à TOURLAVILLE (50) par délibération n° 07-819bis du 14 décembre 2007,

→ sur l'AE « Aide à l'emploi » de 5 890 000 € votée en 2008, le montant suivant correspondant à la somme non versée à l'association ci-dessous bénéficiaire d'un emploi-tremplin :

- 18 000 € sur l'aide de 33 000 € accordée au titre du volet emploi à l'Association « Relais de Sciences » à COLOMBELLES (14) par délibération n° 08-128 du 21 mars 2008,

→ sur l'AP « Aide à l'investissement » de 200 000 € votée en 2008, un montant de 600,13 € correspondant à la diminution de la subvention de 1 823 € accordée par délibération n° 08-245 du 18 avril 2008 à l'Association « Conservatoire Fédératif des Espaces naturels de Basse-Normandie » à HEROUVILLE SAINT CLAIR (14) ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 3 030 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant global de 586 915 € dont 30 000 € correspondant à la revalorisation des aides accordées aux associations « Unir La Ville » et « R'PUR », ainsi que l'aide adulte-relais accordée à l'association ASTI,

- sur l'AP « Aide à l'investissement » des Emplois Tremplins, de 200 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant global de 17 566 €;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

Au titre de l'aide à l'emploi des « Emplois Tremplins »

- 555 000 € conformément à l'annexe 1,

Au titre de l'aide à l'emploi des « Adultes Relais »

- une somme prévisionnelle de 1 915 € (l'aide étant réactualisée chaque année au 1^{er} juillet), conformément à l'annexe 2 ;

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

Au titre de l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins »

- 17 566 € conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier :

- la délibération n° 08-245 du 18 avril 2008 afin de retenir comme base d'attribution de l'aide à l'investissement accordée à l'Association « Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie » à HEROUVILLE SAINT CLAIR (14), l'acquisition d'un ordinateur, de filets pour chèvres et d'un Paddock master, au lieu d'une remorque pour animaux, d'un bâche et d'une roue de secours,

- la délibération n° 08-753 du 17 octobre 2008 comme suit : la subvention de 33 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'Association « Unir la Ville » à CAEN (14), est portée à 48 000 €, dans la mesure où la salariée recrutée peut être reconnue « public prioritaire »,

- la délibération n° 09-123 du 20 mars 2009 comme suit : la subvention de 33 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'Association « R'PUR » à CAEN (14), est portée à 48 000 €, dans la mesure où le salarié recruté peut être reconnu « public prioritaire » ;

- de maintenir au profit de l'Association « Unir la Ville » à CAEN (14) l'intégralité de la subvention de 48 000 € accordée par délibération n° 08-753 du 17 octobre 2008, bien que la salariée ne travaille désormais qu'à 80 %, le médecin ayant reconnu la nécessité pour cette personne de travailler à temps partiel ;

- de transférer le bénéfice du solde, soit 5 500 €, de l'aide à emploi-tremplin accordée par délibération n° 07-571 du 21 septembre 2007 à l'association « Comité Handisport du Calvados », à l'association « Comité Régional Handisport de Basse-Normandie » à CAEN (14) ;

- de demander le remboursement de la somme de 1 666 € sur la subvention de 48 000 € accordée par délibération n° 05-727 du 14 octobre 2005, au titre du volet emploi, à l'Association « HANDICAP Mieux Vivre Accueil » à CAEN (14), dans la mesure où le salarié en emploi tremplin n'a travaillé que 3 ans et 2 mois dans la structure, alors que la subvention versée correspond à une période travaillée de 3 ans et 6 mois ;

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16 décembre 2004 et modifié en Assemblée Plénière les 16 décembre 2005 et 23 octobre 2006, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-515

sur l'aménagement du territoire : Pays-ingénierie territoriale 2009

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 1 abstention (M. TOURRET),

• d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale CPER » de 7 560 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 78 524 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays d'Auge »,
- 75 000 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays de la Baie du Mont Saint Michel »,
- 57 939 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais » ;

• d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• de prendre acte que :

- pour le Pays d'Auge Expansion, la somme de 78 524 € est susceptible d'être contrepartie publique partiellement du sous-dispositif 341 B2 du FEADER et de la mesure 322 du FEDER,
- pour le Pays de la Baie du Mont Saint Michel, la somme de 75 000 € est susceptible d'être contrepartie publique partiellement du sous-dispositif 341 B2 du FEADER et de la mesure 322 FEDER,
- pour le Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais la somme de 57 939 € est susceptible d'être contrepartie publique partiellement du sous-dispositif 341 B2 du FEADER et de la mesure 322 du FEDER ;

• d'autoriser le Président :

- à verser l'intégralité des subventions régionales à la notification,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-516

**sur l'aménagement du territoire : politique territoriale – conventions de programmation
2008-2010 - investissement**

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations - CPER 2007-2013 » de 28 440 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 402 764 € dont :

- 97 200 € au titre de la convention de programmation du « Parc Naturel Régional Normandie-Maine »,

- 305 564 € au titre de la convention de programmation du « Pays du Cotentin » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-517

sur l'aménagement du territoire : partenariat avec l'IUT d'Alençon – attribution de subvention – signature de convention

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes et planification » de 350 000 € votée en 2009, une dossier d'un montant de 3 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'année 2009, une subvention de 3 000 € à l'IUT d'Alençon, pour la réalisation d'enquêtes d'investigation monographiques de son département « Carrières sociales » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention pluriannuelle correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-518

sur le maillage du territoire : Pays-investissement contrat 1^{ère} génération

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

au titre de la politique « maillage du territoire »

• de proroger d'un an le délai de commencement d'exécution des opérations suivantes dont les subventions ont été attribuées par :

* délibération n° 07-337 du 11 mai 2007

- 68 119 € à la Commune de Tirepied (Manche), pour l'aménagement d'une salle à vocation économique et logistique,

* délibération n° 07-453 du 6 juillet 2007

- 40 035 € à la Commune de Hauteville-sur-Mer (Manche), pour l'aménagement d'un parcours piétonnier le long du canal du Passevin ;

au titre de la politique « Pays »

• de modifier la délibération n° 08-136 du 21 mars 2008 portant sur le financement du projet de la Communauté de communes de la Région de Daye relatif à la réhabilitation, la remise en eau et les aménagements du Canal Vire-Taute, dans le cadre du Contrat de pays du Saint-Lois (1^{ère} génération), en identifiant le coût des dépenses éligibles comme suit :

- 296 661 € TTC portant sur le domaine public fluvial de l'Etat,
- 59 425 € HT portant sur la maîtrise d'oeuvre, le parcours d'interprétation et la sécurisation du franchissement de la RN 174,

soit un projet global estimé à 356 086 €, permettant le maintien de la subvention à 142 435 € ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-519

sur les communications : Routes Nationales

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Routes » de 12 350 000 € voée en 2009, un dossier « Infrastructures routières nationales » d'un montant global de 12 241 334 € dont :

- 241 334 € au titre des opération années de gestion 2008,
- 3 750 000 € au titre de la participation de la Région au plan de relance de l'économie sur la RN 174,
- 2 000 000 € au titre de la participation de la Région au plan de relance de l'économie sur la RN 13-déviations de Loucelles,
- 6 250 000 € au titre de la participation de la Région à l'aménagement de la section nord de la RN 174 ;

• d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à l'Etat, au titre du programme routier en Basse-Normandie CPER 2000-2006, un montant global de 5 577 802,30 €, correspondant à deux opérations routières, conformément à l'annexe jointe ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat, la convention relative à :
 - . la RN 174-aménagement Carentan-Saint Lô-section Nord, dans le cadre du plan de relance de l'économie,
 - . la RN 174-aménagement Carentan-Saint Lô-section nord,
 - . la convention relative à la RN 13-mise aux normes autoroutières Caen Manche (déviations de Loucelles) dans le cadre du plan de relance de l'économie,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-520

sur les transports ferroviaires : évolutions de la gamme tarifaire du réseau TER de Basse-Normandie relatives aux titres intermodaux et à la réciprocité avec le réseau TER de Haute-Normandie

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 715 400 € votée en 2009, un dossier «Communication pour la valorisation du réseau TER» de 35 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 35 000 € à la SNCF, au titre de la participation de la Région Basse-Normandie à la mise en place d'actions de communication pour promouvoir les produits Liber'ter plus et Boos'ter plus ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n°2 au contrat annuel d'objectifs 2009,
- avec la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise, la SNCF et Véolia, l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Liber'ter Plus pour les usagers du réseau urbain de l'agglomération saint-loise et du réseau TER de Basse-Normandie,
- avec la Communauté Urbaine de Cherbourg, la SNCF et Kéolis :
 - . l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Liber'ter Plus pour les usagers du réseau urbain de la Communauté Urbaine de Cherbourg et du réseau TER de Basse-Normandie,
 - . la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Boos'ter Plus pour les usagers du réseau urbain de la Communauté Urbaine de Cherbourg et du réseau TER de Basse-Normandie,
- avec la Ville de Lisieux, la SNCF et Kéolis, la convention relative à la mise en place d'une tarification spécifique intermodale appelée Liber'ter Plus pour les usagers du réseau urbain de Lisieux et du réseau TER de Basse-Normandie,
- avec Viacités, la SNCF et Kéolis, la convention relative à la mise en œuvre de tarifications spécifiques intermodales appelées Liber'ter Plus et Boos'ter Plus pour les usagers du réseau urbain de l'agglomération caennaise et du réseau TER de Basse-Normandie,
- avec la Communauté Urbaine d'Alençon, la SNCF et Kéolis, la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Liber'ter Plus pour les usagers du réseau urbain d'Alençon et du réseau TER de Basse-Normandie,
- avec la Région Haute-Normandie et la SNCF, l'avenant n°2 à la convention relative à un accord tarifaire sur la gamme tarifaire régionale entre les Régions Basse-Normandie et Haute-Normandie ;
- -tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-521

sur les transports ferroviaires : études d'avant-projet/projet de la mise en accessibilité de la gare de Caen sur le périmètre RFF

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 4 000 000 € votée en 2009, un dossier « Rénovation des gares » d'un montant de 57 735 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 57 735 € à RFF, pour la réalisation des études d'avant-projet/projet de la mise en accessibilité de la gare de Caen sur le périmètre RFF ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de financement correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-522

sur les transports ferroviaires : création d'un parking attenant à la halte ferroviaire de Bretteville-Norrey sur la commune de Saint Manvieu-Norrey

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « gares » de 4 000 000 € votée en 2009, un dossier « Rénovation des gares » de 8 724,50 € pour l'aménagement du parking de la gare de Bretteville-Norrey ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention maximale de 8 724,50 €, à la Communauté de Communes Entre Thue et Mue, pour la création d'un parking en gare de Bretteville-Norrey ;

- de fixer la modalité de versement suivante : la subvention sera versée en une fois à la Communauté de Communes Entre Thue et Mue sur présentation d'une demande de versement de subvention, d'une déclaration d'achèvement de l'opération et d'un état récapitulatif certifié des dépenses réalisées ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention d'attribution de subvention concernant le nouvel aménagement de l'espace gare de Bretteville-Norrey,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-523

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : appel à projets Espaces Publics Numériques Basse-Normandie 2009-2011

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'année 2009, un montant global de subventions de 231 500 €, aux 20 porteurs de projets mentionnés dans le tableau joint en annexe, au titre de leur projet EPN, dans le cadre de l'appel à projets 2009-2011 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-524

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : VIKMAN

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à l'Université de Caen Basse-Normandie, une subvention de 6 843,52 € pour l'aménagement du local technique VIKMAN de Cherbourg-Octeville, sur un montant éligible de 18 503,04 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-525

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : programme pluriannuel d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des musées membres du Réseau des musées de société en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'appel à projets 2009 du programme pluriannuel d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des musées membres du Réseau des musées de société en Basse-Normandie, un montant global de subventions de 31 503 €, aux 3 porteurs de projets mentionnés dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-526

sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements des lycées publics

- 138 subventions d'un montant total de 2 791 294,12 € pour les équipements pédagogiques, conformément à l'annexe I.1,

- 9 subventions d'un montant total de 158 675,63 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe I.2,

* sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 51 subventions de 968 331 € pour le versement du 3^{ème} trimestre de la part « personnel » du forfait d'externat des établissements privés sous contrat, conformément à l'annexe 2,

- 10 subventions d'un montant total de 94 370,92 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe 3.1.1 ; s'agissant du lycée agricole de THERE, la subvention sera versée en une seule fois au regard du caractère urgent de l'opération ;

- 2 subventions d'un montant total de 18 295 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre du fonctionnement des EPLE, conformément à l'annexe 3.1.2 ;

- d'approuver au titre de la gestion du patrimoine, l'acte de transfert de propriété du LEGT « Auguste Chevalier » à Domfront, de la Commune à la Région, à titre gratuit,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'IME Les Bons Vents de Mortain, la convention relative à l'hébergement de 29 internes filles et/ou garçons (plus un surveillant) du lycée Robert de Mortain à MORTAIN (Manche), pour la période du 2 septembre 2009 au 30 juin 2010, la contribution financière s'élevant à 13 000 €, jointe en annexe 4

- avec le Maire de DOMFRONT, l'acte de transfert de propriété du LEGT « Auguste Chevalier » de la commune à la Région, à titre gratuit, joint en annexe 5,

- avec le Conseil Général du Calvados, la convention définissant les conditions d'occupation de deux logements de fonction mis à disposition par le Conseil Général du Calvados au lycée « Alain Chartier » de BAYEUX à compter de septembre 2009, jointe en annexe 6,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-527

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les subventions suivantes :

au titre de la finale des débats en langues étrangères

- 1 000 € au LEGT « Alain » à ALENÇON (débats en Anglais),
- 1 000 € au LYP « Mézeray » à ARGENTAN (débats en Allemand),
- 1 000 € au LEG « Institut Sévigné » à GRANVILLE (débats en Espagnol),

au titre du fonds social régional

- 14 subventions d'un montant total de 18 439,74 € conformément à l'annexe 1,

au titre de la mobilité internationale

- 40 subventions d'un montant total de 160 435 € conformément à l'annexe 2,

au titre de la politique éducative

- 1 subvention de 57 820 € à l'ERREFOM ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière entre la Région Basse-Normandie et l'ERREFOM jointe en annexe 3,

- les conventions d'utilisation de locaux des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) établies dans le cadre de l'article L 212-15 du code de l'Education, pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010 inclus,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-528

sur l'éducation, la culture, la jeunesse et les sports, l'environnement et le développement durable, les transports

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AE « Agir pour un développement durable » de 825 000 € votée en 2009, un montant de 24 500 € pour le dossier « Education au développement durable » - sous dossier « Education et formation » ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre du budget participatif pour l'année 2009-2010

- 18 subventions d'un montant total de 136 455 €, conformément à l'annexe 1,

- * sur le chapitre 937 du Budget de la Région

au titre de la politique environnement et développement durable

- 1 subvention de 24 500 € au Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) pour coordonner l'accompagnement des établissements souhaitant élaborer un Agenda 21 scolaire,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière entre la Région Basse-Normandie et le GRAINE, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-529

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP de type APSUB « 5EHCP » de 7 116 520 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 581 000 € pour l'année 2009 au titre de l'aide régionale à l'acquisition d'équipements pédagogiques et scientifiques,

- . 64 000 € au titre de l'aide au démarrage pour la mise en place de la formation d'ingénieurs agroalimentaire,

- sur l'AP « 5ECPER » de 34 216 000 € votée en 2008, un dossier de 263 100 € au titre du solde de la participation régionale aux opérations du site universitaire de Cherbourg,

- sur l'AE « 5EHCP » de 1 560 780 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 646 900 € au titre de l'aide à la mobilité internationale,

- . 99 000 € au titre des conventions annuelles de coopération avec l'Université de Caen et l'ENSICAEN,

- . 600 € pour l'aide à une manifestation,

- . 60 000 € au titre de l'aide régionale aux associations de soutien aux sites universitaires distants ;

- d'attribuer les aides suivantes :

sur le chapitre 902 du Budget de la Région :

- 400 000 € à l'Université de Caen Basse Normandie au titre de l'aide régionale à l'acquisition des équipements pédagogiques et scientifiques inscrits dans le cadre de la convention de coopération signée entre l'Université de Caen Basse Normandie et la Région le 5 mars 2008 pour l'année 2009,

- 150 000 € à l'ENSICAEN au titre de l'aide régionale à l'acquisition des équipements pédagogiques et scientifiques inscrits dans le cadre de la convention de coopération signée entre l'ENSICAEN et la Région le 25 septembre 2008 pour l'année 2009,

- 263 100 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg, au titre du solde de la participation régionale aux opérations du site universitaire de Cherbourg dans le cadre des opérations CPER 2000-2006, réinscrites au contrat de projets 2007-2013,

- 64 000 € au titre de l'aide au démarrage pour la mise en place de la formation d'ingénieurs agro-alimentaire au lycée agricole de Saint Lô Thère pour l'acquisition d'équipements pour le hall technologique agro-alimentaire à Saint Lô,

- 31 000 € à INTECHMER-CNAM au titre du dispositif d'aide à l'acquisition d'équipements pédagogiques et scientifiques pour 2009,

sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

- 646 900 € au titre de la mobilité internationale conformément à l'annexe 1,
dont :

- . 431 700 € à l'Université de Caen Basse-Normandie
- . 215 200 € à l'Ecole de Management de Normandie,

- 69 000 € à l'Université de Caen Basse Normandie dans le cadre des actions définies en fonctionnement par la convention de coopération signée entre l'Université de Caen Basse Normandie et la Région le 5 mars 2008 au titre de l'année 2009,

- 30 000 € à l'ENSICAEN dans le cadre des actions définies en fonctionnement par la convention de coopération signée entre l'ENSICAEN et la Région Basse Normandie le 25 septembre 2009 au titre de l'année 2009,

- 600 € à l'association « coordination des infirmier(e)s anesthésistes et de réanimation de Caen et sa région » pour l'organisation d'une manifestation,

- 60 000 € au titre du soutien régional aux sites universitaires distants dont :

. 20 000 € à l'Association pour le Développement et la Promotion de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Appliquée dans le Nord Cotentin (ADPESRANC) sise à Cherbourg,

. 20 000 € à l'Association pour la Promotion et la Gestion du site universitaire d'Alençon-Damigny,

. 20 000 € à l'Association pour la promotion de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Appliquée, sise à Saint Lô ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les projets de conventions joints en annexes 2 et 3,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-530

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formations sanitaires et sociales » de 24 490 200 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 26 058,34 € au titre de la gratuité des formations d'ambulancier ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du budget de la Région :

- une subvention globale de 26 058,34 € au CHU de Caen relative au financement de la gratuité des études de formation d'ambulancier, pour 16 élèves, au titre de la rentrée de février 2009,

- une subvention de 394 462 € à l'Association Pierre Noal au titre du fonctionnement de l'école d'ergothérapie soit 65 744 € pour 2009, 197 231 € pour 2010 et 131 487 € pour 2011 ; cette subvention sera versée selon les modalités prévues dans la convention signée entre la Région Basse-Normandie et l'Association le 3 février 2009,

- une bourse d'études à une élève inscrite en formation d'auxiliaire de puériculture pour un montant de 566,27 € conformément au tableau joint en annexe 1 ; cette bourse sera versée en une seule fois ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-531

sur l'environnement : Parcs Naturels Régionaux – Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Parcs Naturels Régionaux » de 2 200 000 € votée en 2009, un dossier « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin », d'un montant de 131 282,36 €,

- sur l'AP « Parcs Naturels Régionaux » de 250 000 € votée en 2009, un dossier « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin » d'un montant de 57 741 € ;

• d'attribuer au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, conformément à l'annexe jointe, les subventions suivantes :

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

- 11 302,36 € pour l'entretien global des Ponts d'Ouve,

- 12 230 € pour le renouvellement de la charte européenne du tourisme durable,

- 3 200 € pour le développement de la filière bois-énergie,

- 20 000 € pour les sites et sentiers,

- 1 000 € pour l'appui à la préparation de projets d'éco-lotissements,

- 36 650 € pour la mise en œuvre de la politique d'éducation à l'environnement,

- 2 500 € pour le contrat global pour l'eau de la Côte Est du Cotentin (analyses d'eau),

- 1 500 € pour le stage sur le topoguide « Les plus belles balades »,

- 500 € pour les plaquettes conseil sur la construction en terre,

- 12 000 € pour les Rendez-vous du Parc,

- 5 000 € pour l'appui à l'organisation des archives,

- 2 500 € pour la réédition de la plaquette « Terre de bâtisseur »,

- 800 € pour les 2èmes Assises Nationales de la Terre Crue,

- 18 000 € pour la promotion des marais communaux collectifs,

- 3 000 € pour la plaquette d'information de restauration du bâti dans le cadre des OPAH,

- 1 100 € pour l'enquête sur les entreprises touristiques de la Côte Est,

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

- 2 000 € pour l'acquisition d'un éco-compteur,
- 8 443 € pour les RIS communaux et publicité,
- 47 298 € pour la signalétique et signalisation ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces règlementaires, d'un état récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur,
 - le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-532

sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 5 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 5 000 € à la Chambre d'Agriculture de la Manche, pour le 5^{ème} tome de la bande dessinée « Jules et Juliette » portant sur les prés salés (montant total subventionnable de 62 046 €) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-533

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 80 391,60 €,

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - hors CPER » de 1 570 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 3 223,92 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 29 918,28 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - hors CPER » de 30 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 1 500 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 43 272 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, pour réaliser des travaux de restauration de rivières dans le cadre du deuxième CRE du bassin versant du Sarthon, pour un montant subventionnable de 204 894 €,

- 718 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour l'arasement d'un seuil sur la Gueuche, pour un montant subventionnable de 3 588 €,

- 34 500 € au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Oudon, pour la première tranche du programme de restauration des cours d'eau du bassin de l'Oudon, pour un montant subventionnable de 115 000 €,

- 1 901,60 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Perche, pour réaliser une étude hydraulique de l'impact de l'arasement de deux ouvrages sur le bassin versant de la Villette, pour un montant subventionnable de 6 338,80 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 175 € aux bénéficiaires du remboursement, pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour un montant total de 3 738 €, conformément au tableau joint en annexe,

- 3 048,92 € à l'Association Collectif d'Urgence d'Alençon, pour l'installation d'un dispositif de récupération de l'eau, pour un montant subventionnable de 10 163,08 €,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 10 500 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, pour un poste de technicien de rivière sur le Sarthon, dans le cadre du deuxième CRE pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

- 6 125,10 € au Syndicat Mixte du Val de Vire, pour un poste de technicien de rivière sur la Vire et ses affluents pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 20 417 €,

- 2 100 € à la Communauté de Communes du Perche Rémalardais, pour un poste de technicien de rivière à 0,2 ETP sur le bassin de la Corbionne pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 7 000 €,

- 4 200 € à la Communauté de Communes du Bassin de Mortagne-au-Perche, pour un poste de technicien de rivière à 0,4 ETP sur le bassin de la Corbionne pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 14 000 €,

- 3 492 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Perche, pour un poste de technicien de rivière à 0,8 ETP sur les bassins de la Môme et de la Villette pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 11 640 €,

- 3 501,18 € à la Communauté de Communes de Mortain, pour un poste de technicien de rivière pour l'année 2006, pour un montant subventionnable de 28 464,89 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 1 500 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, pour l'édition de sa brochure « Pêche et tourisme » édition 2009, pour un montant subventionnable de 6 676,07 € TTC ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- . sur proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'annuler la subvention de 23 000 € attribuée par délibération n° 05-914 du 21 novembre 2005, à la Communauté de Communes de Mortain, pour la création d'un poste de technicien de rivière pour l'année 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-534

sur l'environnement : air et déchets

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mme LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Air et déchets » de 30 000 € votée en 2009, un dossier « Qualité de l'Air » d'un montant de 20 000 €,

- sur l'AE « Air et déchets » de 120 000 € votée en 2009, un dossier « Qualité de l'Air » d'un montant de 40 000 € ;

- d'attribuer à l'Association Air COM, les subventions suivantes :

- 20 000 € sur le chapitre 907 du Budget de la Région, pour le renouvellement du matériel de mesure et le programme PARM,

- 40 000 € sur le chapitre 937 du Budget de la Région, pour le fonctionnement 2009 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- . sur proposition du service technique de contrôle,

- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-535

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques - CPER » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 409 870,60 € dont :

- . 11 500 € pour le dossier « Economies d'énergie »
- . 381 805,60 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
- . 16 565 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques – CPER » de 3 900 000 € votée en 2008, un dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques » d'un montant de 37 500 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

☐ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Diagnostic énergétique

- 2 344 € à l'Association d'éducation populaire à Montebourg (Manche), pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 348,80 € HT),

- 1 960 € à Jean Chereau SAS à Ducey (Manche), pour la réalisation d'un pré-diagnostic (61 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 200 € HT),

Défi'Bât

- 6 370 € à la société civile les Z'Ecobatisseurs à Louvigny (Calvados), pour la réalisation d'une simulation thermique dynamique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 9 100 € HT),

Isolation

- 826 € aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour deux projets d'isolation d'habitations principales,

☐ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 2 426 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, dans le cadre de l'opération Coup d'Pouce,

- 11 569 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme au bénéficiaire mentionné dans le tableau joint en annexe 3, pour l'opération (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (pro 2009-3),

Solaire thermique

- 1 155 € au GAEC de la Poulardière à Saint-Frainbault (Orne), pour la réalisation d'une étude de sécheur solaire de fourrage (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 650 € HT),

- 13 680 € au bénéficiaire mentionné dans le tableau joint en annexe 4, pour l'installation d'un sécheur solaire de fourrage,

- 6 761 € au bénéficiaire mentionné dans le tableau joint en annexe 4, pour la production d'eau chaude solaire d'un local technique,

Photovoltaïque Pro

- 37 500 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 5, pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans des exploitations agricoles,

Géothermie

- 8 268,60 € à la Communauté de Communes d'Avranches (Manche), pour l'installation d'une pompe à chaleur eau/eau pour chauffer les locaux d'exploitation des stations d'épuration (11,4 % de la dépense subventionnable s'élevant à 72 000 € HT),

Eolien particulier

- 1 746 € au bénéficiaire de la prime régionale, mentionné dans le tableau joint en annexe 6, pour l'installation d'une éolienne individuelle (2009-06),

Dispositif chèque

- 298 700 € aux 309 bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », mentionnés dans le tableau joint en annexe 7, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, de panneaux photovoltaïques, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation (2009-06),

□ au titre du dossier « Volet territorial »

- 4 000 € au SDEC Energie, pour l'acquisition d'une caméra infrarouge,

- 12 565 € à la commune de Saint-Contest (Calvados), pour la réalisation d'une AEU (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 17 950 €),

- 8 050 € à la commune de Ronfeugerai (Orne), pour la mise en place d'une chaufferie bois (21 % de la dépense subventionnable s'élevant à 38 450 € HT),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

□ au titre du dossier « Volet territorial »

- 37 500 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg (Manche), pour la réalisation de 5 Agendas 21 (18,7 % de la dépense subventionnable s'élevant à 200 000 €) ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-536

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Agir pour un développement durable » de 825 000 € votée en 2009, un montant de 62 000 € dont :

- 60 000 € pour le dossier « Mise en œuvre de l'Agenda 21 régional »,

- 2 000 € pour le dossier « Education au développement durable » (sous-dossier « Communication et Information »);

- d'attribuer, sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 2 000 € à l'Association ToutEnEco à Caen (Calvados) pour le développement d'un site internet portail sur le développement durable (montant total subventionnable de 6 600 €);

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de mise à disposition de l'exposition « Découvrons et protégeons notre planète » avec l'EREA « Pierre Mendès Frances » à La Ferté-Macé (Orne),

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-537

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 173 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 3 900 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre de la VAE, une subvention de 3 900 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe 1 ;
- d'approuver pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis moins de 12 mois, préparant une certification ne menant pas à un métier en tension ainsi que pour tous les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 12 mois, le principe de prise en charge financière :
 - de l'accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience,
 - des 70 heures de formation nécessaires à l'accès par la VAE au diplôme d'aide-soignant et au diplôme d'auxiliaire de puériculture ;
- de prendre en charge la protection sociale des personnes qui bénéficieront de l'atout mobilité professionnelle, conformément à l'annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-538

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d’emploi

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 50 050 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 36 966 € au titre des formations préparatoires,
- 488 213 € au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices,
- 37 225 € au titre des validations ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

* au titre des formations préparatoires

- 36 966 € à l'Association des Amis de Jean Bosco

* au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices

- 488 213 € aux organismes de formation, conformément à l'annexe 1,

* au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes

- 37 225 € au GIP-FCIP de l'Académie de Caen ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 2, 3 et 4 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-539

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 20 150 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant global de 224 576 € dont :

- 220 000 € pour le programme « Formation Générale»,
- 4 576 € pour le programme « Métiers de la mer et des cultures marines » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

- * au titre du programme « Formation Générale »

- 220 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie

- * au titre du programme « Métiers de la mer et des cultures marines »

- 4 576 € à la SNSM ;

- de modifier au titre des financements individuels, l'annexe de la délibération n° 09-151 du 20 mars 2009, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-540

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : Contrat de Projets Etat-Région

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Accompagner les mutations économiques - CPER » de 10 900 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 46 143 €, pour le programme « employer, accompagner dans le parcours d'insertion » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 46 143 € à l'Association Groupe d'Etudes pour l'Insertion Sociale des personnes porteuses de Trisomie de la Manche (Trisomie Manche GEIST 21), pour son projet expérimental d'accompagnement de 4 jeunes trisomiques ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-541

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, une dossier d'un montant de 56 795 € pour les microprojets associatifs ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du dispositif Microprojets associatifs, les subventions suivantes, conformément à l'annexe jointe :

- 19 995 € à l'Association APPCMAN, pour le projet « 12 parcours vers les métiers de demain : la vidéo pour convaincre », soit 80 % du coût du projet établi à 24 995 €,

- 18 400 € à la SCOP HippoFacto, pour le projet « Création d'une activité de petite restauration à emporter hippomobile (roulotte et percheros) de produits bios ou issus de l'agriculture locale », soit 80 % du coût du projet établi à 23 000 €,

- 18 400 € à l'Association ASSISE Orne, pour le projet de création du restaurant d'insertion « Aux Goûts d'Ici et d'Ailleurs », sous réserve de la confirmation des autres financements, soit 80 % du coût du projet établi à 23 000 € ;

- d'affecter sur la subvention globale FSE de 32 145 000 € attribuée à la Région pour 2007-2013, une programmation de :

- 36 960 € et 46 200 € pour les deux actions de formation « Conducteur/trice routier de transport de voyageurs » réalisées par l'AFT Formation continue dans le cadre du programme « Une formation un emploi » (taux d'intervention du FSE 50 %),

- 64 000 € pour le renouvellement des bons de commande sur la période septembre – août 2010 auprès de l'opérateur technique des microprojets, « Réseaux-Bas-Normand des Plates-formes d'initiative locale », (taux d'intervention du FSE 80 %),

- 10 000 € pour la réalisation d'une nouvelle campagne de communication sur l'Europe, l'emploi et la formation professionnelle (taux d'intervention du FSE 100 %),

- 4 200 000 € pour le Programme Chèque Formation, portant sur le coût des formations 2010 (actions nouvelles et bons de commande des marchés pluriannuels engagés en 2010) (taux d'intervention du FSE 50 %),

- 450 000 € pour le Programme Ingénieurs – Cadres portant sur le coût des formations 2010 (taux d'intervention du FSE 50 %),

- 600 000 € pour le Programme de Formation tout au long de la vie – « Programme de formation de base » portant sur le coût des formations 2010 (bons de commande des marchés pluriannuels engagés en 2010), (taux d'intervention du FSE 50 %) ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les structures porteuses de microprojets FSE, entre la date de dépôt de la demande de subvention FSE et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser :

- l'inscription, au titre du Budget de la Région pour l'exercice 2010, des crédits nécessaires en contrepartie de l'allocation du FSE,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-542

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 34 500 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 193 521,49 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage (COM) ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 5 116,20 € pour le Fonds Social Apprentis, au titre du COM axe 3, conformément à l'annexe 1,

- 139 385,29 € au titre de la boîte à outils, la tenue professionnelle et l'équipement de protection individuelle, au titre du COM axe 3, conformément à l'annexe 2 (colonne c) ; la répartition par CFA et par formation figurant à l'annexe 3,

- 36 520 € au titre de la FOAD, au titre du COM axe 5 dont :

- . 23 123,20 € à l'AFP BTP du Calvados pour le CFA « Jean Hochet »,

- . 13 396,80 € à l'AFP BTP de la Manche pour le CFA « Paul Bocage »,

- 2 000 € à l'organisme gestionnaire du CFA EN 50 « Edmond Doucet », pour l'aide aux projets de mobilité collective, au titre du COM axe 6,

- 10 500 € aux organismes gestionnaires des CFA, pour le financement des budgets participatifs, au titre du COM axe 2, conformément à l'annexe 4 ;

- d'approuver les modalités d'application des bonus A4, A5 et A7 des indemnités forfaitaires aux employeurs d'apprentis, conformément aux annexes 5, 6 et 7 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-543

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Investissement dans les Centres de Formation » de 1 000 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 552 538 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 552 538 € réparti conformément à l'annexe 1 ;
- de modifier l'annexe à la délibération n° 08-683 du 19 septembre 2008, conformément au tableau joint en annexe 2, afin de prendre en compte le changement d'affectation de la subvention de 93 508 € attribué au CFA CIFA TP ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-544

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 526 886 €, pour le programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs »,

- sur l'AE « Accompagner les mutations économiques - CPER » de 10 900 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 145 886 € pour le programme « Accompagnement des mutations économiques » ;

• d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre du programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs »

- 269 850 € à la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat,

- 27 400 € à Espace Récréa,

- 18 181 € à l'ERREFOM,

- 45 735 € à la CRCI Ecole des Managers,

- 133 780 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,

- 31 940 € au CRPNF,

* au titre du programme « Accompagnement des mutations économiques »

- 42 000 € à Magnetti Marelli,

- 20 865 € Filtrauto Argentan,

- 67 032 € à Donaldson SAS,

- 15 989 € à ACGB ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-545

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 7 528,50 € pour la formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 7 528,50 € dont :

- 448 € pour la formation des emplois tremplins, conformément à l'annexe 1,
- 7 080,50 € pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-546

sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « Une formation – un emploi »

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 134 974,40 € pour les financements des opérations individuelles et collectives,
- 773 200 € pour la réalisation des missions qui relèvent de l'opérateur technique,
- 13 560 € au titre des primes à l'accompagnement spécifiques ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 3 200,40 € pour les actions individuelles, conformément à l'annexe 1,
- 131 774 € pour les actions collectives, conformément à l'annexe 2,
- 13 560 € au titre des primes pour l'accompagnement de publics prioritaires, conformément à l'annexe 3 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques de la formation décrite à l'annexe 4, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-547

sur les marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 1, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'approuver le montant des crédits FSE, dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013 à hauteur de 365 645,54 € au titre de la mesure 221 « actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes », conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-548

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 251 708 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 113 606 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

• d'attribuer au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », les subventions suivantes :

- 251 708 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 1,

- 113 606 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 2 ;

• de prévoir, pour l'investissement, les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

. proposition du service technique de contrôle,

. ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-549

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un dossier « Education artistique et culturelle » d'un montant de 19 000 €

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un dossier « Education artistique et culturelle » d'un montant de 10 070 €;

- d'attribuer au titre du programme « Education artistique et culturelle », les subventions suivantes :

- 19 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 1,

- 10 070 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- . présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,

- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association Collectif Tartajongle ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-550

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 122 500 € pour le dossier « Animation des territoires » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Animation des territoires », un montant total de subventions de 122 500 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-551

sur la culture : développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de retenir dans le cadre des relais culturels régionaux, les propositions émanant du jury et sous réserve d'une implication significative des collectivités porteuses, à savoir :

- Relais 2009 :

- . Calvados : Communauté de Communes du Pays de Falaise,
- . Manche : Communauté de Communes de Tessy-sur-Vire,
- . Orne : Communauté d'Agglomération du Pays de Flers,

- Relais 2010 :

- . Manche : Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel,
- . Orne : Ville d'Argentan
Commune de Saint-Cénéri-le-Gérei ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-552

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 09-166 du 20 mars 2009 comme suit :

- de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement de M. PIGAULT occasionnés lors des comités de pilotage d'évaluation de Horizons solidaire de décembre 2008 à fin 2009 ;

- de prendre en charge, dans le cadre du déplacement du Président sur le territoire de la république de Macédoine du 6 au 8 juillet 2009, les dépenses suivantes :

- Equipement de traduction : 300 € environ,
- Dîner protocolaire : 300 € environ,
- Déplacement sur place : 50 € environ ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-553

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 100 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 67 500 €;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 67 500 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Président de la Communauté de communes ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-554

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 12 100 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-555

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 1 010 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 517 500 € ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des Clubs sportifs régionaux, pour la saison 2009/2010, les subventions suivantes :

- **Société Nautique de Caen et du Calvados**
 Versement 2009 : 6 500 €
 Versement 2010 : 6 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 13 000 €

- **Union Sportive Ouvrière Mondeville Basket**
 Versement 2009 : 25 500 €
 Versement 2010 : 25 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 51 000 €

- **Club de Canoë-kayak de mer du Nord Cotentin**
 Versement 2009 : 4 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 4 000 €

- **Canoë Club d'Avranches**
 Versement 2009 : 4 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 4 000 €

- **Foyer Rural de Pont d'Ouilly Section Canoë-kayak**
 Versement 2009 : 6 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 6 000 €

- **Club Laïque Colombelles Handball**
 Versement 2009 : 20 000 €
 Versement 2010 : 20 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 40 000 €

- **Centre Loisirs Nautiques d'Asnelles de Char à Voile**
 Versement 2009 : 3 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 3 000 €

- **L'échiquier Deauvillais**
 Versement 2009 : 3 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 3 000 €

- **Cercle d'Escrime Lisieux**
 Versement 2009 : 2 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 2 000 €

- **Football Club Condéen**
 Versement 2009 : 10 000 €
 Versement 2010 : 10 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 20 000 €

- **Hockey Club de Caen**
 Versement 2009 : 37 500 €
 Versement 2010 : 37 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 75 000 €

- **Caen Triathlon**
 Versement 2009 : 4 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 4 000 €

- **La St Loise Gymnastique**
 Versement 2009 : 5 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 5 500 €

- **Roller Skating Hockey Caen**
 Versement 2009 : 6 000 €
 Versement 2010 : 6 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 12 000 €

- **Union Sportive Ouvrière Mondeville Tennis de Table**
 Versement 2009 : 13 250 €
 Versement 2010 : 13 250 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 26 500 €

- **Caen Tennis de Table**
 Versement 2009 : 30 000 €
 Versement 2010 : 30 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 60 000 €

- **La Bayard Argentan Tennis de Table**
 Versement 2009 : 52 500 €
 Versement 2010 : 52 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 105 000 €

- **Octeville Hague Sport Cherbourg-Octeville**
 Versement 2009 : 3 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 3 500 €

- **AS Cherbourg Football**
 Versement 2008 : 80 000 €
**Subvention complémentaire
 saison 2008/2009 : 80 000 €**

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-556

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la vie associative, un montant total de subventions de 25 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-557

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 11 036 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-558

sur la cohésion urbaine : appel à projets « Réinventons la ville » - édition 2009 – actions expérimentales

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Cohésion urbaine » de 350 000 € votée en 2009, un dossier « Actions expérimentales » de l'appel à projets « Réinventons la ville – édition 2009 » d'un montant de 36 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 36 000 € réparti conformément à l'amexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un premier versement à la signature de la convention bipartite « Association – Conseil Régional » à hauteur de 70 % du montant de la subvention,

- le solde, à réception du bilan d'évaluation de l'action réalisée (les conventions liant les six associations retenues avec le Conseil Régional seront soumises ultérieurement à la Commission Permanente) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-559

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer, pour un montant de 8 550,55 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 €,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne, à payer, pour un montant de 8 961,37 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe II, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 €;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements de la Manche et de l'Orne, les modalités de paiement seront détaillées dans des conventions spécifiques ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-560

sur la démographie médicale : pôle de santé libéral et ambulatoire de Saint-James

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Démographie médicale » de 750 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 150 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 904 du budget de la Région, une subvention de 150 000 € à la Communauté de Communes de Saint-James (Manche), pour la création d'un pôle de santé libéral et ambulatoire ;
- de déroger à l'article 7 du règlement général des subventions d'investissement, relatif aux études préalables de maîtrise d'œuvre ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-561

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politique de la ville » de 900 000 € votée en 2009, un dossier « Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants » d'un montant de 650 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H, une subvention de 650 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-562

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et solidarités » de 170 000 € votée en 2009, un dossier « soutien aux actions de solidarités » d'un montant de 1 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention et solidarités », la subvention suivante :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) 35 Rue Saint Michel 14000 Caen	L'organisation des journées mondiales des jeunes solidaires, rebaptisée Fête des solidarités locales, sous le slogan « pas de quartier pour les inégalités » d'avril à mai 2009 sur la ville de Caen et celle de Cherbourg-Octeville.	1 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-563

sur l'agriculture : politiques de qualité CPER – fonctionnement

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Politiques de qualité CPER » de 3 412 000 € votée en 2008, un dossier « AE Politiques de qualité » d'un montant de 91 632 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre des politiques de qualité CPER 2007-2013, les subventions suivantes :

- 84 632 € à l'IRQUA Normandie, pour la mise en place opérationnelle d'un système informatique interactif au bénéfice des ODG laitières et cidricoles de Normandie, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 118 000 € TTC,

- 7 000 € au Syndicat de défense de l'AOC de l'agneau de pré-salé des Havres et de la Baie du Mont-Saint-Michel, pour la finalisation de la demande de reconnaissance en AOP, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 28 961 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants retenus au titre de l'assiette des dépenses éligibles,

- des avances de 50 % pourront être attribuées à la signature de la convention, selon les modalités prévues dans cette dernière,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle éligible, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier IRQUA Normandie « Structure des ODG – système d'information » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution correspondantes jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-564

sur l'agriculture : politiques de qualité CPER – fonctionnement – modification

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 09-395 du 29 mai 2009 comme suit :

- * de prévoir les modalités de paiement suivantes aux bénéficiaires :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants retenus au titre de l'assiette des dépenses éligibles,

- des avances de 50 % pourront être versées à la signature de la convention, selon les modalités prévues dans cette dernière,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle éligible, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-565

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER – fonctionnement

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Qualité et valorisation fermière hors CPER » de 750 000 € votée en 2009, un dossier « AE - Qualité et valorisation fermière hors CPER » d'un montant de 206 610 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 13 046 € au Groupement des Agriculteurs Biologiques du Calvados, pour l'organisation de la Fête de la Bio 2009, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 54 421,53 € TTC,

- 168 564 € à l'Association IRQUA Normandie, pour son programme 2009, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 338 200 € TTC,

- 25 000 € à l'Association La Cuisine se Met en 4, pour l'organisation du Festival Automne Gourmand 2009, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 173 676 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants retenus au titre de l'assiette des dépenses éligibles,

- des avances de 50 % pourront être attribuées à signature de la convention, selon les modalités prévues dans cette dernière,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle éligible, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier du GAB 14 « Fête de la Bio 2009 » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution correspondantes, jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-566

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER – fonctionnement – aide à la certification biologique

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Qualité et valorisation fermière hors CPER » de 750 000 € votée en 2009, un dossier « AE - Qualité et valorisation fermière hors CPER » d'un montant de 863 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 863 € d'aides à la certification biologique, réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-567

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER – investissement

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation et emploi agricole hors CPER » de 250 000 € votée en 2009, un dossier « AP Installation et emploi agricole » d'un montant de 17 596 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 17 596 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000€ sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-568

**sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER – aide à la création
d'emplois durables en agriculture – fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation et emploi agricole hors CPER » de 196 000 € votée et complétée en 2009, un dossier « AE Installation et emploi agricole » d'un montant de 27 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 27 500 € à divers bénéficiaires, au titre de l'aide à la création d'emplois durables en agriculture, répartis conformément au tableau joint en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution correspondante avec chaque bénéficiaire, selon le modèle joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-569

sur l'agriculture : installation CPER – fonctionnement

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation - CPER » de 5 000 000 € votée en 2008, un dossier « AE Installation CPER » d'un montant de 179 105 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

→ *au titre des contrats de parrainage, conformément à l'annexe 1*

- 27 382,95 € pour les aides aux contrats de parrainage, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle de 336 633,60 € accordée à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

→ *au titre du programme régional de l'installation 2009, conformément à l'annexe 2*

* à l'ADASEA du Calvados :

- 3 200 € pour l'évaluation et le suivi des contrats de parrainage,
- 49 950 € pour le Répertoire Départemental Installation 2009,

* à l'ADASEA de la Manche :

- 6 000 € pour l'évaluation et le suivi des contrats de parrainage,
- 63 675 € pour le Répertoire Départemental Installation 2009,

* à l'ADASEA de l'Orne :

- 4 800 € pour l'évaluation et le suivi des contrats de parrainage,
- 51 480 € pour le Répertoire Départ Installation 2009 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers sous maîtrise d'ouvrage des ADASEA :

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables éligibles retenus conformément au tableau joint en annexe (le pourcentage d'intervention arrondi n'étant mentionné qu'à titre indicatif),

- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- . une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire,

- . le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- . dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions d'attribution correspondantes, jointes en annexe 3, 4, 5, 6 et 7,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-570

sur l'agriculture : appui aux filières hors CPER – fonctionnement – filières animales

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filières animales hors CPER » de 30 000 € votée en 2009, un dossier « AE Filières animales » d'un montant de 12 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 7 500 € à la Chambre d'Agriculture de la Manche, pour la réalisation du 5^{ème} tome de la bande dessinée « Jules et Juliette à la ferme », sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 62 046 € TTC,

- 5 000 € à AVI-Normandie, pour le projet « Amélioration des conditions d'enlèvement des volailles », sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 5 000 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation du bilan technique et financière de l'action,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-571

sur l'agriculture : filières végétales hors CPER – fonctionnement

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filières végétales hors CPER » de 470 000 € votée en 2009, un dossier « AE Filières végétales » d'un montant de 59 163 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 45 000 € au SILEBAN, pour la mise en œuvre de son programme d'actions légumier 2009, hors CPER, sur la base des montants par action et des dépenses subventionnables, conformément aux tableaux joints en annexe,

- 14 163 € à l'Association des Croqueurs de Pommes de la Manche, pour la réalisation du cahier régional des variétés locales de pommes et poires à couteau de Basse-Normandie, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 18 884 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée, après signature de la convention et sur demande écrite du bénéficiaire de l'aide,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution correspondantes, jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-572

sur l'agriculture : filière équine hors CPER – investissement

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière équine hors CPER » de 750 000 € votée en 2009, un dossier « AP Filière équine », d'un montant de 10 204 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subvention suivantes :

- 6 659 € à l'EARL ECURIE SAINT LEONARD au Merlerault (Orne), pour la création d'une piste et d'un marcheur (taux d'aide 10 %),

- 3 545 € à M. Philippe FLAGUAIS à Noyers Bocage (Calvados), pour la création d'une carrière (taux d'aide 10 %) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-573

sur l'agriculture : filière équine – fonctionnement

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine » de 1 230 000 € votée en 2009, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 200 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 200 000 € au Conseil des chevaux de Basse-Normandie pour le fonctionnement du Pôle de compétitivité Filière équine, sur la base d'un montant subventionnable de 437 000 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-574

sur l'agriculture : investissements agroalimentaires CPER – investissement

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de deuxième appel à candidatures, pour le soutien aux investissements agroalimentaires (mesure 123 du FEADER), joint en annexe 1 ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- à l'ASP (Agence de Services et de Paiement), pour la prise en charge des dossiers d'investissements agroalimentaires 2009, un montant de 800 000 €, portant ainsi le montant total 2009, à 2 000 000 €,

- à divers bénéficiaires par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), pour un montant total de 1 964 407,10 €, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 2, dans le cadre de la dotation 2009 précédemment accordée à l'ASP ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides régionales sont attribuées en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser :

- l'ASP à verser les subventions régionales ainsi que la contrepartie FEADER, pour un montant égal à celui de la contrepartie régionale,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-575

sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer par l'intermédiaire de l'ASP (Agence de Services et de Paiement), à divers bénéficiaires, pour un montant total de 162 001 €, les 72 aides figurant dans le tableau joint en annexe, dans le cadre de l'enveloppe de 960 000 € précédemment accordée à l'ASP pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage, au titre de l'année 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-576

**sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles hors CPER -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 665 000 € votée en 2009, un dossier « AE Etudes, prospective et actions exceptionnelles » d'un montant de 390 270,05 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

- 29 950 € pour la réalisation d'Agriscopie, édition 2008/2009, sur la base d'un montant subventionnable de 59 900 €,

- 30 100 € pour la réalisation des Travaux prospectifs 2009, sur la base d'un montant subventionnable de 75 250 €,

- 22 540 € pour la réalisation du Tableau de bord environnement, édition 2008, sur la base d'un montant subventionnable de 56 350 €,

- 29 868,30 € pour la réalisation de l'étude « Suivi des changements de pratiques agricoles et impact sur la ressource en eau : mise en place d'un suivi sur un bassin versant bas-normand, volet 2009 », sur la base d'un montant subventionnable de 90 510 €,

- 15 031,50 € pour la réalisation de l'étude « Accompagnement des formes sociétaires », sur la base d'un montant subventionnable de 45 550 €,

- 16 005 € pour la réalisation de l'étude « Accompagner les TPE agro-fermières dans une dynamique d'innovation », sur la base d'un montant subventionnable de 48 500 €,

- 7 301,25 € pour la réalisation de l'étude « Quel réseau de stations météo pour demain ? », sur la base d'un montant subventionnable de 22 125 €,

* à la FR CUMA de l'Ouest

- 40 000 € pour son programme d'actions 2009 dont:

- . 25 000 € pour la convention d'objectifs 2009, sur la base d'un montant subventionnable de 80 600 € HT,

- . 15 000 € pour les actions économie et travail, sur la base d'un montant subventionnable de 43 350 € HT,

* à divers producteurs de lait AOC (aide forfaitaire) conformément au tableau joint en annexe,

- 55 515 € au titre de leur participation au projet expérimental pour la production de colza non OGM produit localement,

* à ADRIA Normandie

- 82 000 € dont :

. 24 000 € pour les analyses, sur la base d'un montant subventionnable de 24 000 € HT,

. 58 000 € pour l'étalonnage de l'infra analyseur pour la production de colza non OGM produit localement, sur la base d'un montant subventionnable de 58 000 € HT,

* au BTPL

- 19 000 € pour le suivi terrain du projet expérimental pour la production de colza non OGM produit localement, sur la base d'un montant subventionnable de 19 000 € HT,

* à la Coopérative de Creully

- 9 000 € pour le suivi terrain du projet expérimental pour la production de colza non OGM produit localement, sur la base d'un montant subventionnable de 9 000 € HT,

* à la FR CIVAM

- 23 960 € pour son programme d'actions 2009 dont:

. 3 500 € pour l'action « fermes ouvertes – les pieds dans l'herbe », sur la base d'un montant subventionnable de 11 440 € TTC,

. 11 580 € pour l'action « observatoire économique Grand Ouest des références technico économiques des exploitations bas-normandes à dominante herbagère », sur la base d'un montant subventionnable de 19 300 € TTC,

. 8 880 € pour l'action « 40 interventions sur l'agriculture durable en classe et/ou sur une exploitation », sur la base d'un montant subventionnable de 21 100 € TTC) ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

. une avance représentant 50 % de l'aide accordée, après la signature de la convention et sur demande écrite du bénéficiaire de l'aide, à l'exception des producteurs AOC pour qui, il est prévu un paiement unique, sur demande écrite,

. le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions d'attribution correspondantes, jointes en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-577

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER – fonctionnement – manifestations, promotion, valorisation des produits de la pêche

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière pêche hors CPER » de 517 000 € votée en 2009, un dossier « Promotion, Qualité et Valorisation des produits de la pêche » d'un montant de 27 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 20 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre et Sud Manche, pour l'organisation du « 7^{ème} festival des coquillages et des crustacés », sur la base d'une dépense prévisionnelle de 90 000 € HT,

- 7 500 € à la Chambre d'Agriculture de la Manche pour la réalisation du 5^{ème} tome de la bande dessinée « Jules et Juliette à la ferme », sur la base d'une dépense prévisionnelle de 62 046 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation d'un bilan technique de l'action, d'un état récapitulatif des dépenses ainsi que des justificatifs ayant permis leur élaboration,
- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution correspondante avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre et Sud Manche, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-578

sur la pêche et les cultures marines : ressources et milieu hors CPER

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ressources et milieu – hors CPER » de 584 000 € votée en 2009, un dossier « Etude et Recherche » d'un montant de 96 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 96 000 € à l'Université de Caen UMR1000 Physiologie et Ecophysiologie des Mollusques Marins », réparti comme suit :

- 15 000 € pour le projet « Céphalopodes, écologie de la ressource et valorisation de son exploitation », sur la base d'une dépense prévisionnelle de 52 904,29 € TTC,

- 20 000 € pour le projet « Caractérisation trophique des écosystèmes côtiers bas-normands exploités par la conchyliculture en vue d'une exploitation durable par les professionnels », sur la base d'une dépense prévisionnelle de 47 811,94 € TTC,

- 15 000 € pour le projet « Base d'étude de la reproduction des mollusques marins en vue d'une exploitation durable par les professionnels de la côte Ouest du Cotentin », sur la base d'une dépense prévisionnelle de 42 300,26 € TTC,

- 25 000 € pour le projet « Comparaison d'huîtres diploïdes et triploïdes : développement de marqueurs liés à la reproduction et la mise en réserve énergétique pour l'exploitation de la *Crassostrea Gigas* », sur la base d'une dépense prévisionnelle de 58 277,80 € TTC,

- 21 000 € pour le projet « Alimentation de l'orveau d'élevage *Haliotis tuberculata*, conception d'un système de co-culture orveaux/*palmaria palmata* », sur la base d'une dépense prévisionnelle de 43 557,42 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- une avance de 50 % sera versée à la signature de la convention et sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et dépenses du programme d'actions, ou d'un bilan technique des actions réalisées,

- dans le cas où les montants des dépenses réalisées seraient inférieurs à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-579

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 070 000 € votée en 2009, un montant global de 113257,31 € dont :

- 67 037,31 € pour le dossier « Ingénierie Territoriale »,
- 28 780 € pour le dossier « FACIT »,
- 17 440 € pour le dossier « Réseaux » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

* au titre de l'Ingénierie Territoriale

- 67 037,31 € conformément à l'annexe 1,

* au titre du FACIT

- 28 780 € conformément à l'annexe 2,

* au titre des réseaux

- 17 440 € à l'Association « Accueil Paysan » pour la mise en œuvre du programme d'actions 2009, sur la base d'une dépense subventionnable de 43 600 € ;

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2009 pour l'Office de Tourisme de Caen, l'Association « Accueil Paysan » et le Syndicat Mixte du Val de Vire,
- 24 avril 2009 pour la Communauté de Communes d'Avranches ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-580

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN,
Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE,
LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD,
Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 550 000 € votée en 2009, un montant de 2 142 € pour le dossier « Cheval »,

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme - CPER » de 500 000 € votée en 2008, un montant de 32 028,85 € pour le dossier « Tourisme et Handicap »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 430 000 € votée en 2009, un montant global de 21 118 € dont :

- . 15 000 € pour le dossier « Cheval »,

- . 6 118 € pour le dossier « Véloroutes et Voies Vertes » ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 2 142 € au titre du « Tourisme autour du cheval » conformément à l'annexe 1,

- 32 028,85 € au titre de « Tourisme et Handicap », conformément à l'annexe 2,

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 15 000 € au titre du « Tourisme autour du cheval », conformément à l'annexe 1,

- 6 118 € au titre du « Schéma Régional Véloroutes et Voies Vertes », conformément à l'annexe 3 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 4 février 2008 pour l'Association des Anciens Combattants ACPG CATM TOE Veuves du Canton de Marigny pour la mise en accessibilité du Mémorial Cobra à Marigny,

- 1^{er} janvier 2009 pour le Comité Régional d'Equitation de Normandie,

- 23 avril 2009 pour Mme KOLUNGIA Maria Cristina,

- 7 mai 2009 pour l'Association Vélo Services,

- 20 mai 2009 pour la SCI LENCAR ;

- d'approuver le cofinancement du projet CYCLE dans le cadre du programme de coopération transfrontalière INTERREG IV A France (Manche) - Angleterre 2007-2013, à hauteur de 46 746 € au maximum ;

- d'autoriser le Président à signer :

- une lettre d'engagement au projet CYCLE précité,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-581

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de constituer Avoué devant la Cour d'Appel de CAEN, en la personne morale de la SCP PARROT, LECHEVALLIER, ROUSSEAU domiciliée 16, Allée de la Vallée Verte à CAEN, pour représenter la Région dans l'instance qui l'oppose à la SARL CAP BEAR (dossier n° 20090211) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-582

sur le patrimoine : sortie de biens (mobilier et matériel)

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déstocker le mobilier et les matériels figurant dans la liste jointe en annexe ;
- de mettre en vente, au profit du personnel de la Région, une partie de ce mobilier et des matériels ;
- de céder à titre gratuit :
 - le mobilier réformé, aux trois associations suivantes : « Association Sports et Loisirs du Chemin-Vert », « Ame Agarar Dojo », « Appui Social pour la Santé et l'Education au Bénin »,
 - le mobilier invendu, à l'Association « Emmaüs » ;
- de déposer dans une salle des ventes, le mobilier particulier qui ne serait pas vendu ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-583

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 1 500 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Club « Images » de Saint Aignan de Cramenil (14)	4 ^{ème} French Digital Tour les 7 et 8 novembre 2009 à Saint Aignan de Cramenil	500 €
Association Bouge Ta Couette	Tournée estivale 2009 du groupe Grass'Mat	1 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-584

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, un montant total de subventions de 1 500 €, réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Ville d'Hemevez (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association des Anciens Combattants de Macé (61)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association Ouistrehamaise de Mémoire 39-45	Organisation d'expositions itinérantes sur le devoir de Mémoire en 2009	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-585

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre des opérations d'animation locale, un montant total de subventions de 3 000 €, réparti comme suit :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Ville de Falaise	7 ^{ème} édition Fête des Jeux du 13 au 16 août 2009	1 500 €
Ville de Bréhal	20 ^{ème} anniversaire de la saison touristique « Bréhal Animation » du 10 juillet au 23 août 2009 et 10 ^{ème} anniversaire du festival « A fond la Cale » du 6 au 9 août 2009	1 500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-586

sur la promotion de la Région : Stade Malherbe de Caen

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Stade Malherbe de Caen » de 371 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 61 240 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-587

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer le mandat spécial repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-588

sur la représentation du Conseil Régional : Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Risle Charentonne

Réunion du VENDREDI 3 JUILLET 2009

Réunie le vendredi 3 juillet 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BONNEAU, FORAFO, Mmes LEMAUX, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, M. Laurent SODINI pour représenter le Conseil Régional au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Risle Charentonne.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR